

## TEXTE DU MESSAGE

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la situation au Laos. Celle-ci est devenue fort grave cette année en raison de l'ampleur des moyens mis en œuvre par les troupes d'agression nord-vietnamiennes, maintenant dotées d'un armement extrêmement puissant, et des effectifs importants envoyés par le Gouvernement de Hanoï pour attaquer la plaine des Jarres et le sud du royaume.

Si nous avons pu heureusement contenir jusqu'ici les assauts dans la plaine, en revanche, dans le sud la situation se détériore dangereusement comme en témoigne notre dernière protestation à ce sujet envoyée à la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Laos et dont je vous remets copie en annexe à la présente lettre pour information.

La Commission internationale reste toujours l'organisme mis en place par les Accords de 1962 pour superviser la bonne exécution desdits accords. Néanmoins, cette fois-ci comme les autres, nous doutons que la Commission puisse réunir l'unanimité des voix pour procéder à une enquête sur les violations dénoncées par notre gouvernement. L'organisme est depuis des années paralysé par un manque total de collaboration entre ses membres, divisés par la politique de leur propre gouvernement au sujet du Laos.

Dans ces conditions, le Gouvernement royal vous demande instamment de bien vouloir porter à la connaissance du Conseil de sécurité les faits qu'il a soumis à l'examen de la Commission internationale. Nous ne voyons pas d'autre recours que cette procédure pour que l'on reconnaisse enfin l'agression dont est victime notre pays depuis plus de 20 ans. Les desseins du Front commun indochinois ont été clairement définis à la face du monde. Il n'y a plus aucun doute au sujet des intentions du Gouvernement de Hanoï, qui ignore délibérément ses engagements et ses responsabilités internationales. Un seul but compte : la mainmise par la voie

de la force sur tous les pays de l'Indochine pour les dominer politiquement et militairement.

C'est conformément à l'esprit de la Charte des Nations Unies que le Laos demande que justice lui soit faite. Vous avez souvent déclaré, depuis que vous avez assumé vos hautes fonctions, que l'Organisation des Nations Unies était le lieu naturel où devaient être réglés les différends entre nations. Rien ne saurait mieux convenir à notre petit royaume.

Je vous remercie de toute intervention en faveur de la paix au Laos.

## ANNEXE

*Lettre, en date du 6 juin 1972, adressée au Président de la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Laos par le Président du Conseil des ministres du Royaume du Laos*

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les nouvelles violations des Accords de Genève de 1962 perpétrées ces derniers temps par les troupes nord-vietnamiennes au Laos :

a) Le 15 mai 1972, le régiment n° 39, soutenu par un peloton de chars et une batterie d'artillerie, a fait sauter un pont sur la R.O. 13, entre Lakhone Phéng et Khongsédone;

b) Le 17 mai, vers 4 heures du matin, la ville de Khongsédone a été attaquée par des troupes vietnamiennes qui ont occupé la ville;

c) Le 24 mai, un point d'appui des FAR à Phia Fay a été attaqué par un bataillon nord-vietnamien;

d) La ville de Paksé est menacée.

Ces actes d'agression s'ajoutent à ceux que je vous ai signalés dans ma lettre n° 534/PC du 19 mai 1972. Ils démontrent clairement que le Gouvernement de Hanoï veut délibérément ignorer ses responsabilités en tant que signataire des Accords de 1962.

En protestant de la façon la plus ferme contre les agissements de la République démocratique du Viet-Nam, je vous prie de bien vouloir procéder aux enquêtes nécessaires, conformément aux responsabilités qui incombent à la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Laos.

## DOCUMENT S/10720

**Lettre, en date du 26 juin 1972, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne**

[Original : anglais]  
[26 juin 1972]

D'ordre de mon gouvernement et me référant au point intitulé "La situation au Moyen-Orient", examiné actuellement par le Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous prier de considérer que la Syrie s'associe entièrement à la plainte déposée par le Liban, comme il ressort clairement de la déclaration que j'ai faite au Conseil de sécurité le 24 juin 1972 [1649<sup>e</sup> séance].

*Le représentant permanent  
de la République arabe syrienne  
auprès de l'Organisation des Nations Unies,*

(Signé) George J. TOMEH

## DOCUMENT S/10723

**Etats-Unis d'Amérique : projet de résolution**

[Original : anglais]  
[26 juin 1972]

*Le Conseil de sécurité,*

*Ayant pris note du contenu de la lettre du représentant permanent du Liban [S/10715] et de la lettre du représentant permanent d'Israël [S/10716],*

*Ayant entendu les déclarations des représentants du Liban et d'Israël,*

*Gravement préoccupé par les récents actes de violence terroristes et militaires dans la région, qui ont provoqué une détérioration de la situation,*

*Déplorant les pertes tragiques et injustifiables de vies humaines et de biens matériels qui en ont résulté,*

*Convaincu que la cause de la paix exige la plus grande modération de la part de toutes les parties intéressées,*

1. *Condamne les actes de violence dans la région;*
2. *Demande qu'il soit mis fin immédiatement à tous ces actes;*
3. *Demande à tous les gouvernements intéressés de rapatrier tous les prisonniers des forces armées qu'ils détiennent.*

## DOCUMENT S/10724

**Lettre, en date du 28 juin 1972, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël**

[Original : anglais/français]  
[28 juin 1972]

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre qui vous a été adressée le 13 juin 1972 par le représentant permanent de la République arabe syrienne [S/10698].

Cette lettre exprime un certain souci devant l'indignation croissante que suscite dans la communauté internationale l'attitude de la Syrie à l'égard de sa minorité juive. Il est vrai que dans le monde entier l'inquiétude devant le sort des Juifs de Syrie ne cesse de grandir. Des gouvernements, des organisations internationales et des personnalités en vue ont protesté contre la persécution de ces malheureux. Des appels sans nombre ont été adressés au Président et au Gouvernement de la Syrie ainsi qu'aux ambassadeurs de la Syrie dans diverses capitales pour qu'il soit mis fin aux souffrances des Juifs syriens. Les moyens d'information, des conférences internationales et des assemblées populaires ont demandé la libération de ces derniers. En France, au Royaume-Uni et en Italie, en Belgique, aux Pays-Bas, au Danemark, en Norvège et au Brésil, en Argentine et en Suède, en Finlande et en Autriche, en République fédérale d'Allemagne, en Suisse, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Mexique, en Uruguay, au Chili, en Colombie, au Panama, au Venezuela et en Israël, les efforts pour sauver les Juifs syriens sont devenus l'un des aspects essentiels de la lutte universelle pour les droits de l'homme.

Pour compréhensible que soit le déplaisir que cause au représentant de la Syrie la réprobation internationale dont la Syrie fait l'objet, il ne peut guère s'en plaindre. Seule la fin de la persécution des Juifs pourra amener un changement dans l'attitude internationale.

Dans une déclaration du 17 novembre 1971, la Conférence internationale pour la délivrance des Juifs au Moyen-Orient, que préside M. Alain Poher, président du Sénat français, a affirmé entre autres :

"La Conférence internationale pour la délivrance des Juifs au Moyen-Orient, que préside M. Alain Poher assisté de M<sup>e</sup> Jacques Mercier et du R. P. Riquet, vient d'apprendre de sources extrêmement sérieuses que la situation des Juifs de Syrie vient de s'aggraver brusquement.

"Déjà, lors de la conférence de presse tenue à Paris le 27 janvier 1971, jour anniversaire des pendaisons de Bagdad, deux Juifs qui avaient pu fuir la Syrie avaient été interviewés par la presse, la radio et la télévision au cours de cette manifestation et avaient fait état de la condition de leurs coreligionnaires vivant encore en Syrie, en butte à une véritable persécution des autorités de ce pays.

"Leurs déclarations très détaillées avaient d'ailleurs été consignées dans le procès-verbal de la commission d'enquête *ad hoc* qui les avait entendus, sous la présidence de M. Rolland, président de la Chambre criminelle de la Cour de cassation.

"La Conférence internationale exprime ses inquiétudes devant cette aggravation subite de la situation de la minorité juive en Syrie. Elle alerte à nouveau l'opinion internationale, ainsi que les plus hautes instances mondiales, pour que soient respectés dans ce pays les droits de l'homme les plus élémentaires."

Des déclarations analogues ont été publiées par les comités nationaux pour la délivrance des Juifs au Moyen-Orient dans plusieurs capitales, dont Rome, Bruxelles, Oslo et Buenos Aires, ainsi qu'à New York. Des comités des droits de l'homme, des organisations de juristes et des associations de résistants ont aussi participé à des campagnes publiques en faveur des Juifs syriens sans défense.

Les Juifs de Syrie doivent sans cesse craindre pour leur vie. Ils sont fréquemment victimes d'actes de violence de la part des autorités et de la population arabe, on les jette en prison s'ils essaient d'échapper à cet enfer, les hommes sont brutalisés et les femmes molestées.

En outre, les Juifs sont l'objet des mesures discriminatoires et répressives ci-après :

a) Ils ont des cartes d'identité qui font qu'ils sont traités de façon spéciale. Toutes les cartes d'identité indiquent l'appartenance religieuse en même temps que les autres caractéristiques du porteur, mais sur les cartes d'identité des Juifs le mot "Juif" est imprimé en lettres rouges et il est en outre manuscrit en diagonale sur toute la page.